

## PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres  
le jeudi 6 juin 2024, à 19 h,  
à la salle du conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault

**Présents :** Denis Landry, maire  
Luc Robichaud, conseiller général  
Suzanne Thériault, conseillère générale  
Cathy Paulin, conseillère quartier 1  
Etienne Cormier, conseiller quartier 2  
Albert Lagacé, conseiller quartier 3  
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4  
Danny Comeau, conseiller quartier 5  
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière  
Jessica Thériault, greffière adjointe

**Absent :** Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6

### 1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

### 3. Déclaration de conflit d'intérêts

La conseillère Cathy Paulin déclare un conflit d'intérêt à l'item 7.

### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-06-073**

**5. Nouveaux pompiers volontaires – Service d’incendie de St-Isidore**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la recommandation de trois nouveaux pompiers volontaires de la part du chef pompier par intérim de St-Isidore;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que monsieur Kevin Caissie et monsieur Zoel Duguay soient nommés à titre de pompiers volontaires de St-Isidore; que la candidature de monsieur Pascal LeBreton soit remise à une date ultérieure et que la directrice générale entre en contact avec lui, par écrit, afin de lui expliquer la situation. Adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 2024-06-074**

**6. Demande de l’école Terre des Jeunes pour de l’équipement de l’école de Saint Sauveur**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la part de l’école Terre des Jeunes de Paquetville pour faire l’acquisition des paniers de basketball et des moteurs qui se trouvent présentement dans le gymnase de l’ancienne école de Saint-Sauveur;

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que la Municipalité des Hautes-Terres donne à l’école Terre des Jeunes de Paquetville les équipements demandés à la condition qu’ils envoient des représentants pour les démonter avant la fin juillet. Adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 2024-06-075**

**7. Demande d’une snowbulance – Service d’incendie de Paquetville**

*La conseillère Cathy Paulin, étant en conflit d’intérêt, sort de la salle de réunion à 19 h 21.*

CONSIDÉRANT QUE la brigade de Paquetville a déposé un projet d’acquisition d’une *snowbulance* pour le service d’incendie;

CONSIDÉRANT QUE la brigade de Paquetville a identifié cet équipement comme un service supplémentaire important, qui permettrait de couvrir un territoire hors-route plus rapidement;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de la brigade de Paquetville veulent participer dans l’achat par une loterie ainsi que la création de partenariats;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que la municipalité accepte l’offre de la brigade de Paquetville et qu’un montant d’argent soit réservé pour contribuer à cet achat, à la condition que la brigade contribue par une levée de fonds et revienne au conseil quand ils seront prêts à faire approuver l’achat. Adoptée à l’unanimité.

**Résolution no 2024-06-076**

*La conseillère Cathy Paulin revient dans la salle de réunion à 19 h 33.*

**8. Exemption du frais de façade pour le musée de St-Isidore**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de don de la part du musée de St-Isidore pour couvrir leur frais de façade et que ceci ne cadre pas dans la politique de dons présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le musée de St-Isidore est déjà exempté des redevances d'usages pour le système d'égout sanitaire;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que le musée de St-Isidore soit exempté du frais de façade pour le système d'égout sanitaire, pour la totalité de la facture. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-06-077**

**9. Demande de dons de la part de Regroupement des organismes communautaires de Paquetville**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de dons de la part de Regroupement des organismes communautaires de Paquetville afin d'aider à couvrir certains frais;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la demande est trop important pour le budget des dons;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que la directrice générale rencontre le Regroupement des organismes communautaires de Paquetville afin d'éclaircir la demande et vérifier la situation du montant de taxes des anciens DSL de la région qui contribuaient à l'organisme. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-06-078**

**10. Finition du plancher – caserne de St-Isidore**

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que la Municipalité des Hautes-Terres accepte que la pose d'époxy soit faite dans les salles de bain, entrées et sur le contour intérieur de la fondation à la Caserne de St-Isidore. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-06-079**

**11. Comité pour ressources humaines**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve important d'avoir un arrêté municipal sur la direction générale;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir un contrat pour la direction générale;



Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, qu'un comité pour ressources humaines soit créé afin d'appuyer la direction générale dans certaines tâches reliées aux ressources humaines, notamment bâtir un arrêté municipal sur la direction générale. Ce comité a également la tâche de négocier un contrat de travail avec la seule employée du conseil, et que le maire, le conseiller Albert Lagacé et le conseiller Danny Comeau fassent partis du comité. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-06-080**

**12. Révision de la nomenclature de l'Édifice Nancy Lainey-Thériault**

Point reporté à une prochaine réunion.

**13. Mise à niveau de la rue des Sapins – secteur Paquetville**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite pour mettre la rue des Sapins à niveau;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait possibilité d'y ajouter deux résidences;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que l'on effectue la mise à niveau de la rue des Sapins pour un montant maximal de 20 000 \$. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-06-081**

**14. Allongement du système d'égout sanitaire pour le 5 rue Donat St-Isidore**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite pour allonger le système d'égouts sanitaires pour rejoindre le terrain situé au 5, rue Donat à St-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel s'arrête approximativement à 200 pieds de ce terrain et qu'il en coûterait environ 60 000 \$ pour réaliser ce projet;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que l'on refuse l'allongement au système d'égouts sanitaires pour ce terrain de la rue Donat et des terrains suivants sur la même rue. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-06-082**

**15. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)x) de l'arrêté procédural relativement à l'information relative au travail et à l'emploi, y compris la négociation de conventions collectives et salariales, et les processus d'embauche**

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 6)a)x) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-06-083**



*Les membres du Conseil se retirent de la salle de réunion et le huis clos débute à 20 h 40.*

**Discussion à huis clos**

***Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 6)a)x) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Une décision relativement à des directives données à la direction générale fut prise selon l'article 6)b)ii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.***

*Les membres du Conseil reviennent dans la salle de réunion.*

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que le huis clos cesse. Adoptée à l'unanimité.

**Résolution no 2024-06-084**

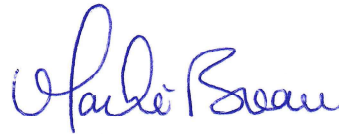
*Le huis clos cesse à 22 h 06.*

**16. Ajournement**

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 22 h 06.



Denis Landry  
Maire



Vanessa Haché Breau  
Directrice générale/Greffière

